

Salle du Conseil  
Hôtel de ville  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
Le 4 février 2019  
16 h

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

### MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse Dawn Arnold	Conseiller Charles Léger
Conseiller Pierre Boudreau	Conseiller Bryan Butler
Maire adjoint Greg Turner	Conseiller Brian Hicks
Conseillère Paulette Thériault	Conseillère Susan Edgett
Conseiller Shawn Crossman	Conseiller Paul Pellerin
Conseiller Blair Lawrence	

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Landry, directeur municipal  
B. Quigley, greffière municipale et directrice, Services législatifs  
D. MacLellan, directrice générale, Services de protection communautaire  
C. Dallaire, directrice générale, Loisirs, culture et événements  
J. Doucet, directeur général, Finances et administration  
J. MacDonald, directeur général, Ingénierie et Services environnementaux  
L. Hansen, directrice générale, Ressources humaines et Services corporatifs  
N. Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs  
B. Budd, directeur, Service d'urbanisme  
A. Smith, urbaniste, Service d'urbanisme  
K. Lacelle, urbaniste, Service d'urbanisme  
T. Critchlow, surintendant, Codiac de la GRC  
A. Cormier, agent de communications

### 1. CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dawn Arnold, mairesse, souhaite la bienvenue à Shawn Crossman, conseiller municipal, qui est de retour au Conseil après son congé de maladie.

---

### 2. ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Motion : Que** l'ordre du jour de la séance du 4 février 2019 soit approuvé.

Proposée par le conseiller Boudreau  
Appuyée par la conseillère Edgett

### MOTION ADOPTÉE

---

### 3. CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

*Aucun conflit d'intérêts déclarés pour cette séance.*

---

### 4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

**Motion : Que** le procès-verbal de la séance publique ordinaire du Conseil en date du 21 janvier 2019 soit adopté.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Butler

### MOTION ADOPTÉE

Dawn Arnold, mairesse, rend hommage à Jim Moore et le remercie pour les 17 années passées au service de la Ville de Moncton comme commissionnaire et agent de sécurité à l'occasion des séances publiques du Conseil.

---

### 5. CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

---

### 6.

## PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/ EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

### Other Presentation/Autres présentations

#### Les avantages de s'installer à Moncton – Mike Tessier

Il parle des avantages de s'installer à Moncton : concerts, sentiers et événements. La Ville a l'un des meilleurs zoos.

## 7.

### PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

#### 7.1 Finalisation du rezonage de l'ancienne école secondaire Moncton High

M. Budd présente un exposé sur le plan final de conception du parc de stationnement hors site afin de finaliser l'entente conditionnelle sur le rezonage de l'ancien site de l'École Moncton High et de son terrain de sport.

M. Budd rappelle au Conseil que pendant sa séance publique du 5 novembre 2018, il a soumis, à une deuxième et à une troisième lectures, le rezonage du 207, rue Church – NID 70556329 de P1 à MU (Z-213.49), ainsi que la modification du Plan municipal pour passer de CU à MUC (Z-113.18) et du 290, rue Church – NID 70626304 pour passer de P2 à MU (Z-213.50), de concert avec la modification du Plan municipal pour passer de CU à MUC (Z-113.19). En donnant son approbation, le Conseil a exigé que la condition suivante soit respectée avant de finaliser le rezonage :

- a) Que le plan final de conception de l'aménagement du parc de stationnement hors site et de la circulation, des espaces verts, du paysagement et de la zone tampon soit déposé et que l'approbation définitive du Conseil soit obligatoire avant de finaliser l'entente conditionnelle sur le zonage.

Conformément à la condition a) ci-dessus, Heritage Developments Limited (société à laquelle appartiennent les deux propriétés) a mené une séance de consultation publique le 6 décembre 2018 afin de demander l'avis des résidents du quartier voisin sur le projet de conception du parc de stationnement hors site. Environ 25 résidents ont participé à cette séance. Des représentants de l'Administration de la Ville de Moncton (Service d'ingénierie, Parcs et Loisirs et Service d'urbanisme) étaient sur les lieux pour animer la séance et répondre aux questions sur le processus de rezonage. On signale également que cette consultation publique a aussi donné l'occasion de réunir les premiers commentaires sur les travaux de modernisation projetés pour le parc du quartier au 51, rue Marjorie.

Cette activité a permis au propriétaire et à ses experts-conseil de présenter un exposé et de tenir une discussion libre avec les résidents de la localité. Ces derniers ont exprimé, sur la proposition, des commentaires que l'on peut généralement résumer en trois points essentiels :

1. transférer une petite partie du terrain dans le coin sud-ouest;
2. réserver temporairement le terrain à un usage communautaire jusqu'à ce que le stationnement soit nécessaire et aménagé;
3. planter des végétaux supplémentaires pour améliorer l'écran et la zone tampon.

#### Conception du parc de stationnement

Le parc de stationnement hors site a été conçu conformément à l'Arrêté de zonage Z-213. Il y a des normes précises à respecter quand on propose un parc de stationnement de plus de 150 places, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- un îlot paysagé constitué d'arbres, d'arbustes à fleurs et de plantes vivaces, à aménager à l'extrémité des allées de stationnement;
- des voies piétonnières assurant l'accès entre les places de stationnement et le trottoir public de la rue Church;
- le paysagement s'étendant sur au moins 10 % de la superficie, dont 5 % à l'intérieur du parc de stationnement (aménagement de 28 % de la superficie au total, dont 6,7 % à l'intérieur du parc);
- l'éclairage à aménager pour éviter de diriger la lumière vers les rues et les résidences voisines (plan de conception de l'éclairage joint pour étude par le Conseil);
- une zone tampon paysagée d'au moins trois mètres et clôture opaque non loin des propriétés résidentielles (zone tampon paysagée de 4,90 mètres à 7,05 mètres et clôture opaque prévues).

*Paul Pellerin, conseiller municipal, arrive à la séance à 16 h 16.*

**Motion : Que** le Conseil approuve la conception définitive du parc de stationnement hors site au 290, rue Church (NID 70626304) afin de finaliser l'entente conditionnelle sur le zonage du 207, rue Church (NID 70556329) (Z-213.49 et Z-113.18) et du 290, rue Church (NID 70626304) (Z-213.50 et Z-113.19).

Proposée par la conseillère Thériault  
Appuyée par le conseiller Lawrence

## MOTION ADOPTÉE

### 7.2 **Modification** du zonage et de la désignation de terrains à l'est de l'avenue Frenette, dans le parc industriel Caledonia

M. Smith explique que l'Administration a reçu une demande de modification du Plan municipal et de l'Arrêté de zonage pour quatre (4) lots du parc industriel Caledonia (les « terrains visés »). Trois lots donnent directement sur l'avenue Frenette (numéros d'identification de la propriété [NID] 70507017, 706315969 et 70631551, pour les adresses municipales 80, 75 et 55 respectivement). Le quatrième lot (NID 70460829) se trouve derrière l'édifice de Kent Building Supplies et n'a pas d'adresse municipale. Tous les lots appartiennent au zonage fractionné IP (Zone des parcs industriels) et P2 (Zone d'espaces verts et de conservation). La demande est déposée par Développement industriel de Moncton; or, la proposition est déposée comme article administratif au nom de Développement industriel de Moncton et du Service d'urbanisme. On propose de redésigner certaines parties des terrains visés, pour passer de la zone ID (Industriel) à la zone CU (Usage communautaire; Plan municipal) et de rezoner les mêmes terrains pour passer de la zone IP à la zone P2 (Arrêté de zonage). L'objectif de la modification est de zoner exactement les terrains de concert avec un récent rapport de délimitation des milieux humides (ingénierie environnementale) (en date de novembre 2017) et avec l'article 109 de l'Arrêté de zonage (marge de retrait de 30 mètres du cours d'eau).

Voici les prochaines étapes de ce rezonage :

- **Présentation publique**
  - 19 février 2019
- **Séance du Comité consultatif d'urbanisme**
  - 27 février 2019
- **Audience publique/deuxième et troisième lectures**
  - 1<sup>er</sup> avril 2019

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton procède à la modification proposée de l'Arrêté sur le Plan municipal n° Z-113.25 et de l'Arrêté de zonage n° 213.62 :

- 1) en faisant la première lecture des modifications;
- 2) en adressant les modifications au Comité consultatif d'urbanisme pour qu'il puisse les commenter par écrit;
- 3) en fixant au 19 février 2019 la date de la présentation publique;
- 4) en fixant provisoirement au 1<sup>er</sup> avril 2019 la date (à confirmer et à fixer officiellement à l'occasion de la présentation publique évoquée ci-dessus) à laquelle il se penchera sur les objections du public.

Proposée par le conseiller Boudreau  
Appuyée par le conseiller Léger

## MOTION ADOPTÉE

---

### 8.

#### STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

##### *Shawn Crossman*

- Il souhaite la bienvenue à Brian Hicks, conseiller municipal, qui est de retour au Conseil. Il le remercie de son soutien pendant sa récente maladie.

##### *Greg Turner*

- Il souhaite la bienvenue à Shawn Crossman, conseiller municipal, qui est de retour au Conseil.
- Il a représenté la Ville à l'occasion de plusieurs événements dans les dernières semaines : Association Acéricole du Nouveau-Brunswick, lever du drapeau pour la promotion de « Bell Cause pour la cause » et Nouvel An chinois 2019.
- Il parle du Blue Man Group, qui commence sa tournée canadienne cette semaine à Moncton.

##### *Paulette Thériault*

- Elle souhaite la bienvenue à Shawn Crossman, conseiller municipal, qui est de retour au Conseil.

##### *Blair Lawrence*

- Il souhaite la bienvenue à Shawn Crossman, conseiller municipal, qui est de retour au Conseil.
- Il fait savoir qu'il est déçu de l'annulation des Jeux de la Francophonie à Moncton. Il parle des retombées économiques que cette manifestation aurait produites sur notre industrie touristique.

##### *Charles Léger*

- Il parle du Festival Flash, qui aura lieu les 15 et 16 février 2019. Il parle d'un spectacle de lumières et de musique qui doit avoir lieu le vendredi 15 février 2019 à la Cathédrale.

##### *Brian Hicks*

- Il souhaite la bienvenue à Shawn Crossman, conseiller municipal, qui est de retour au Conseil.
- Il parle de la transparence et de la responsabilisation à la Ville de Moncton. Il fait état de deux demandes qu'il a adressées au directeur municipal et à la greffière municipale.
  - Compte rendu sur le déneigement à inscrire à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.
  - Il a demandé de l'information au Bureau de la greffière municipale dans le cadre de la LDIPVP. Il demande qui est responsable, au gouvernement provincial, de la LDIPVP dans l'éventualité où on remet en cause la confirmation de la publication de l'information rédigée.
- À son avis, certains points portant sur les séances à huis clos pourraient être débattus directement dans une séance publique.

**Bryan Butler**

- Il souhaite la bienvenue à Shawn Crossman, conseiller municipal, qui est de retour au Conseil.
- Il a reçu plusieurs appels à propos des odeurs nauséabondes dans le secteur de la promenade Hildegard. Il a demandé aux citoyens de communiquer avec les Travaux publics ou avec leur conseiller municipal pour les tenir au courant de la situation afin qu'on puisse en faire le suivi.
- Il parle des coûts des Jeux de la Francophonie et de leur annulation.

**Pierre Boudreau**

- Il parle de l'annulation des Jeux de la Francophonie. Il fait savoir que la somme de 170 M\$ correspondait à un montant « souhaité ». À son avis, les Jeux auraient pu être financés à partir d'un budget de 45 M\$.
- Il rappelle que février est le Mois de l'histoire des Noirs.

**Dawn Arnold**

- Elle remercie la Chambre de commerce pour l'occasion de prononcer l'allocution sur la situation des trois collectivités.
- Elle parle de l'événement organisé par le Réseau des jeunes professionnels du Hub City sur le thème « Les maires et leurs tweets terribles », auquel ont participé les maires de Riverview, de Moncton et de Dieppe.
- Elle a assisté à l'allocution sur la situation du gouvernement provincial.
- Elle parle de l'événement Laissez votre marque, présenté par le Club du progrès des femmes du Grand Moncton. Les fonds réunis grâce à cet événement seront versés à différents organismes de bienfaisance de la Ville.

**Exposé tardif : Festival Flash**

Lisa Griffith, directrice générale, remercie la Ville de continuer à financer le Festival Flash. Elle parle des activités qui se déroulent pendant ce festival, qui aura lieu les 15 et 16 février 2019.

---

**9.**

**REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/  
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS**

**9.1 Recommandation(s) – Comité plénier – le 28 janvier 2019**

- 1) **Que** le Conseil municipal de Moncton approuve le versement d'une subvention de 500 000 \$, à partir de 2021, à la Fondation des Amis de l'Hôpital de Moncton.

Brian Hicks, conseiller municipal, demande à l'Administration de déposer le tableau de répartition des groupes dont le financement pourrait être réduit si le Conseil accepte cette recommandation. Il ne pourra pas voter en faveur de cette motion.

Paul Pellerin, conseiller municipal, fait savoir que le financement s'élèvera à 100 000 \$ par an. Il précise que les fonds seront versés à la spécialité des soins néonataux et à celle de la cardiologie. À son avis, ce financement permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Moncton. Il suggère qu'une partie des subventions à long terme actuellement offertes soit réduite de 1 % ou de 2 %. Il propose que le financement des organismes à but non lucratif (dont l'Atlantic Wellness Community Centre, le Centre d'alimentation communautaire Peter McKee et le Repaire Jeunesse de Moncton) ne soit pas modifié; toutefois, il propose que le financement versé sous forme de subventions aux autres organismes soit réduit.

Proposée par le maire adjoint Turner  
Appuyée par le conseiller Boudreau

**MOTION ADOPTÉE**

**Contre :**  
*Conseiller Hicks*

*Shawn Crossman, conseiller municipal, quitte la séance.*

- 2) **Que** le Conseil municipal de Moncton adopte l'édition la plus récente des Procédures, normes et directives relatives aux lotissements (2019).

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Butler

**MOTION ADOPTÉE**

*Le conseiller Crossman n'était pas présent pour le vote*

- 3) **Que** le Conseil municipal de Moncton adopte les niveaux de service pour l'Inspection des bâtiments, pour le Traitement des appels du 9-1-1 et la répartition des équipes d'urgence et pour l'Urbanisme.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par le conseiller Lawrence

**MOTION ADOPTÉE**

*Le conseiller Crossman n'était pas présent pour le vote*

---

**10.**

**REPORTS FROM ADMINISTRATION/ RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

**10.1 Demande de propositions RFP18-082 – Services d'architecture et de génie (Nouvel immeuble de la GRC Codiac)**

1. **Que** le contrat de la Demande de propositions RFP18-082 (Services d'architecture et de génie, administration des contrats de construction et mise en service du nouvel immeuble de la GRC Codiac) **soit attribué** au soumissionnaire le mieux coté, soit RPL Architects, moyennant des honoraires à pourcentage fixe de 7,58 %, majorés de la T.V.H. de 15 %, et de tous les débours et frais remboursables estimatifs.
2. **Qu'une** provision pour éventualités de 100 000 dollars, majorée de la T.V.H. de 15 %, **soit constituée** pour ce mandat professionnel afin de tenir compte des conditions imprévues ou inconnues du site qui pourraient obliger à rendre d'autres services d'architecture, d'ingénierie ou techniques spécialisées.

*Shawn Crossman, conseiller municipal, regagne son fauteuil.*

En réponse à une question de Brian Hicks, conseiller municipal, M. Doucet fait savoir que Riverview et Dieppe paieront des loyers d'après le coût total de la construction. Brian Hicks fait savoir qu'il est préoccupé d'apprendre que la Ville est responsable de la totalité des coûts et de l'emprunt. Le directeur municipal précise que l'on tiendra compte du coût total et que les coûts supplémentaires à supporter par la Ville de Moncton seront partagés avec les deux autres municipalités. Il rappelle au Conseil qu'il y aura des paiements progressifs et que les coûts correspondants entreront également en ligne de compte dans la répartition des coûts. Le directeur municipal rappelle que les coûts supplémentaires (par exemple, les charges d'intérêts) entreront également en ligne de compte dans les frais à compter aux autres municipalités.

Le directeur municipal fait savoir que l'Administration fera un suivi et donnera au Conseil des détails sur le calendrier de paiement et les intérêts.

Charles Léger, conseiller municipal, rappelle au Conseil que l'immeuble du 520, rue Main appartient à la Ville de Moncton, qui profiterait des bénéfices réalisés sur la vente de cet immeuble.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Lawrence

**MOTION ADOPTÉE**

**10.2 Demande de propositions RFP18-093 – Services d'interprétation**

**Motion : Que** le contrat de la Demande de propositions RFP18-093 pour des services d'interprétation soit attribué à la proposante la mieux cotée, soit Nathalie Wilson, pour une durée d'une (1) année, et qu'il soit assorti d'options permettant de le prolonger pour quatre (4) périodes supplémentaires d'une durée d'une (1) année chacune (si cette prolongation répond aux intérêts supérieurs de la Ville).

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Boudreau

Greg Turner, maire adjoint, demande si le contrat est attribué à une personne morale ou à une personne physique. Il rappelle que l'appel d'offres précise qu'il doit s'agir d'une personne morale. Charles Turner fait savoir qu'il n'est pas prêt à adopter cette recommandation.

Bryan Butler, conseiller municipal, remet aussi en cause le libellé évoquant la personne morale. M. Robichaud fait savoir que sauf si la DDP précise qu'il doit s'agir d'une société constituée, il

peut s'agir d'une personne morale ou d'une personne physique. En ce qui concerne la confidentialité, l'interprète doit signer un accord de confidentialité.

Le directeur municipal fait savoir que si le Conseil a besoin de plus amples renseignements, la recommandation pourrait être reportée.

**Que l'attribution du contrat de la Demande de propositions RFP18-093 pour des services d'interprétation soit reportée à la séance ordinaire du conseil du 19 février 2019.**

Proposée par le conseiller Pellerin  
Appuyée par le conseiller Lawrence

#### MOTION ADOPTÉE

---

#### 11.

##### READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants seront publiés en ligne sur le site [www.moncton.ca](http://www.moncton.ca) au lieu de les lire dans le dossier à l'occasion des prochaines séances, conformément à l'article 15.3(a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, ou qu'ils peuvent être envoyés par télécopieur, par la poste ou par courriel aux parties intéressées sur demande.

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'adoption du plan municipal de la ville de moncton, soit l'arrêté Z-113.25 – avenue Frenette – **Première lecture**

*Première lecture seulement*

- 11.2 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.62 – avenue Frenette – **Première lecture**

*Première lecture seulement*

Conformément à l'article 15.3(a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, les arrêtés suivants ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Moncton pendant la durée précisée dans la loi. Les arrêtés sont soumis à une deuxième et à une troisième lectures pour le titre seulement.

- 11.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant les délibérations du conseil municipal de Moncton et les réunions des comités, soit l'arrêté A-418.1 – **Deuxième et troisième lectures**

**Motion** : Je propose que l'on procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-418.1.

Proposée par le conseiller Lawrence  
Appuyée par la conseiller Butler

#### MOTION ADOPTÉE

**Motion** : Je propose que l'on procède à la troisième lecture de l'arrêté A-418.1 que l'arrêté Z-213.60 soit décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le maire adjoint Turner  
Appuyée par le conseiller Butler

#### MOTION ADOPTÉE

---

#### 12.

##### NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/ AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

---

#### 13.

##### APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

---

#### 14.

##### ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE

.....  
Dawn Arnold  
MARAISSÉ

.....  
Barbara A. Quigley  
Greffière, Directrice Soutien législatif

/6:27 p.m.

/smm